

# Conception cantonale Paysage du canton de Neuchâtel

2023 -2025 (en cours)

Canton de Neuchâtel

mandant

SAT

SFFN

missions

Détermination des unités paysagères

Description, définition des enjeux

budget

47'000 fr. ht

référént

SAT : Mme Robyr-Soguel, adjointe au chef de service - 032 889 67 40

SFFN : M.Lugon, Conservateur de la faune et de la flore - 032 889 67 60

Une conception cantonale du paysage est un outil volontaire et non liant qui s'inscrit dans un cadre législatif fédéral que l'OFEV soutient. Elle permet aux cantons de définir les grandes entités paysagères qui les composent et d'y associer des objectifs et un plan d'actions, issus d'une stratégie générale de protection et de valorisation de leurs paysages. En fonction de ses particularités géographiques, naturelles, culturelles et économiques, urbaplan a accompagné les services d'aménagement du territoire et de la Faune, Flore et Forêt à établir un état des lieux descriptif des différentes unités paysagères locales, et défini pour chacune d'entre elles, les éléments clés qui les composent.

Les unités paysagères ont localisées sur un plan général au 1:500'000 et décrites à l'aide de fiches illustrées par quelques photographies et des croquis synthétiques, ainsi que plusieurs rubriques associées : forces, faiblesses, menaces, oportunités et grands enjeux. Ces éléments doivent être complétés et partagés avec les acteurs locaux lors d'une démarche participative en cours de programmation.

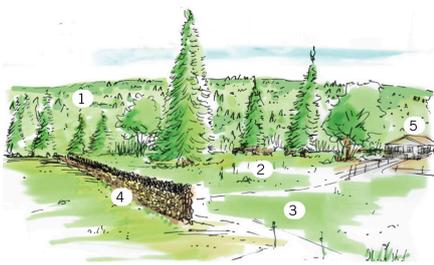
équipe

Elise Riedo - cheffe de projet

Claire Cassanet - architecte-paysagiste

Nicolas Pineau-Triguel - architecte-paysagiste

Jasmine Herrera - géographe



### 01 Littoral

**LOCALISATION**

**DESCRIPTION**

Le paysage du littoral, qui se caractérise par la proximité du lac et des vues nouvelles en direction des sommets des Alpes, présente une grande diversité de sous-unités paysagères :

- Les **zones naturelles** espaces ouverts, avec une richesse végétale, des alignés de gâbles ou grèves, des rochers, et de nombreux paramètres de protection. Ces espaces sont par endroits accessibles au public.
- La **Pointe de Grise**, embouchure de l'Areuse.
- Les **zones arborées**, au caractère plus montard, avec un tissu urbain marqué par des perspectives s'ouvrant sur le lac, et des collines en pente avec des vents magistralisés sur le grand paysage. L'architecture architecturale participe également à la qualité de ces rives.
- Les **collines viticoles**, associées à une fonction identitaire et au terroir (viticulture), occupent les pentes du premier et du deuxième plateau, marquant le passage de leurs motifs paysagers géométriques. Ils offrent des perspectives uniques, semi-couvertes, orientées, et zones urbaines et souvent des limites paysagères à l'urbanisation.
- Les **secteurs de forêts mixtes feuillues et résineux** en pente, sur le premier et le deuxième plateau, et le quartier des arborescences naturelles plus intimistes et des vues de qualité comme à Chaux-de-Fonds. Ils sont séparés par deux classes principales, au fond desquelles s'écoulent l'Areuse et le Saône, qui débouchent et se jettent ensuite dans le lac (au-delà de l'Areuse).
- Le **plateau de Chaux-de-Fonds et de la Grande Bléche**.
- Les **espaces agricoles de plaine**, composés de grandes cultures ou de cultures maraîchères, présentant une mosaïque de couleurs et de textures attractives.
- Les **alignements bâtisseurs** - les infrastructures de transport (autoroute du Plateau-du-Jura et A5) inscrites entre lac et montagne dans une configuration de faible pente et d'alignement rigide (électrovoies) impactent le paysage visuel et patrimonial.

**ÉLÉMENTS CLÉS**

- L'axe du lac de Neuchâtel et ses rives.
- Les pentes viticoles du premier et du deuxième plateau.
- Les collines viticoles, orientées Sud-Est.
- Les infrastructures agricoles de cultures maraîchères.
- Les zones d'habitat (Avenas, Chaux).
- L'agglomération de Neuchâtel.
- Les vues dominantes sur le lac.
- PP: Lacs Collines de Chaux-de-Fonds et de la Bléche.

**TENDANCES**

**RISQUE Forces**

- Cette valeur de qualité, grande diversité de sous-unités paysagères et présence d'éléments particuliers tels que les collines viticoles de la Pointe de Grise, la Bléche, les grèves et l'embouchure de l'Areuse, les vues depuis Chaux-de-Fonds.
- La mise en perspective des secteurs de haute valeur paysagère encore bien présents.
- Présence de zones marquées sur le lac et les Alpes quantifiant leur rôle de miroir, grâce à la topographie (implantation des quartiers « en balcon » à Neuchâtel).
- La patrimoine est bien préservé et des espaces publics de qualité sont à disposition.

**RISQUE Faiblesses**

- L'urbanisation étalée le long des rives du lac (interposition de milieu, notamment côté nord-est), ce qui met sous pression la zone herminée - banalisée de la végétation de rivage, pression sur les ceintures vertes qui amoindrissent la perception du paysage.
- Les infrastructures de transport, notamment la ligne de chemin de fer et l'A5 qui traversent le lac, créent d'impacts.

**CHANGEMENTS Opportunités**

- Projet de mobilité douce - valant du lac sur les rives et l'alignement cyclable (rive nord).
- Projet de modernisation et de mutualisation des rives (ex: exemple de l'Avenas), mise en œuvre dans les FAI, de l'impact naturel des rives et du contenu du PIS.

**CHANGEMENTS Menaces**

- Pression sur les espaces agricoles et naturels.
- Développement urbain et industriel qui concurrencent des espaces encore ouverts, avec des vues sur le grand paysage.
- Évolution de la biodiversité avec le changement climatique (montée des espèces en altitude, arrivée de nouvelles espèces).
- Partis des arbres, structures paysagères (haies, arbres isolés) d'une certaine qualité, voire modification de la topographie (érosion/collapsus).

**RECOMMANDATIONS**

- Préserver la diversité de chaque sous-unité paysagère et contribuer à améliorer ce qui fait l'identité de chacune.
- Conserver et renforcer la visibilité des limites paysagères entre urbanisation et espaces agricoles, espaces herminés et zones viticoles (notion de limites paysagères à l'urbanisation distribuée dans le Plan Directeur Cantonal).
- Conserver et qualifier la charpente des espaces non bâtis (collines entre Jura et lac, premier plateau agricole à la Bléche, en coordination avec les efforts sur les trames vertes et bleues au sein de l'agglomération Jura et le projet cantonal d'infrastructure écologique).
- Préserver et valoriser les vues caractéristiques sur le lac, notamment depuis les espaces publics majeurs des villages et des villes, et depuis les hauteurs du premier et du deuxième plateau.
- Assurer le développement et la mise en valeur d'espaces naturels en ville en particulier par rapport aux axes (notamment longitudinal), en renforçant la biodiversité.
- Reconstruire et sensibiliser la population au rôle des

### CROQUIS D'AMBIANCE

- Lac de Neuchâtel et ses rives
- Pointe de Grise du premier et du Jura
- Collines viticoles
- Collines agricoles de cultures maraîchères
- Agglomération de Neuchâtel
- Vues dominantes sur le lac

Exemple de fiche par unité paysagère



Plan des unités paysagères